

# Administration du pipe-line du Nord

2020–2021

## **Rapport sur les résultats ministériels**

---

L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député  
Ministre des Ressources naturelles

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des  
Ressources naturelles, 2021

N° de cat.° BT31-4/56-2021M176  
ISSN 2368-4062

Ce rapport est publié séparément dans les deux langues officielles.

Des exemplaires sont disponibles sur le site Web de l'Administration du pipe-line du  
Nord à l'adresse :

<http://apn.gc.ca/publications>

Imprimé au Canada

---

## Table des matières

Message du Commissaire .....	1
Coup d'œil sur les résultats .....	3
Résultats : ce que nous avons accompli .....	5
Programmes .....	5
Services internes .....	6
Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines .....	9
Dépenses réelles .....	9
Ressources humaines réelles .....	10
Dépenses par crédit voté .....	11
Dépenses et activités du gouvernement du Canada .....	11
États financiers et faits saillants des états financiers .....	11
Renseignements ministériels .....	15
Profil organisationnel .....	15
Raison d'être, mandat et rôle : Qui nous sommes et ce que nous faisons .....	15
Contexte opérationnel .....	15
Cadre de présentation de rapports .....	15
Renseignements à l'appui sur le programmes .....	16
Tableau de renseignements supplémentaires .....	16
Dépenses fiscales fédérales .....	16
Coordonnées de l'organisation .....	16
Annexe : définitions .....	17
Notes en fin d'ouvrage .....	21

---



## Message du Commissaire

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport sur les résultats ministériels de l'Administration du pipe-line du Nord (l'Administration) pour l'année 2020–2021.

L'Administration a été fondée en vertu de la *Loi sur le pipe-line du Nord* (la Loi) en 1978 pour faciliter la planification et la construction, par Foothills Pipe Lines Ltd. (Foothills), de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska (GRA) et pour porter au maximum les avantages sociaux et économiques découlant de sa construction et de son exploitation tout en réduisant au minimum les effets indésirables. Le pipe-line a été certifié en 1978 en vertu de la Loi, pour transporter le gaz naturel de l'Alaska et possiblement le gaz naturel du Nord canadien vers les marchés du sud du Canada et vers les États-Unis (É.-U.), comme prévu par *l'Accord entre le Canada et les États-Unis sur les principes applicables à un pipe-line pour le transport du gaz naturel du Nord*.



Le tronçon sud du gazoduc a été construit au début des années 1980 et transporte actuellement du gaz canadien vers les marchés commerciaux. Des situations économiques défavorables depuis 1982 ont entraîné plusieurs retards dans l'achèvement du tronçon nord du pipe-line.

En 2008, TransCanada PipeLines Limited (maintenant TC Énergie), qui est le propriétaire de Foothills, a été sélectionné par l'État de l'Alaska afin de mener un projet de pipe-line de grande envergure qui transporterait le gaz naturel de Prudhoe Bay, en Alaska, jusqu'à Boundary Lake, en Alberta, en utilisant la portion nord du projet de GRA. Cependant, TC Énergie a avisé l'Administration en février 2013 qu'aucune activité supplémentaire n'était prévue dans le cadre du GRA pour l'instant et qu'ils attendaient d'autres intérêts commerciaux avant de recommencer leurs efforts.

En 2020-2021, un financement d'urgence a été identifié pour que l'Administration entreprenne des consultations de la Couronne et le renforcement des capacités avec les peuples autochtones directement touchés dans le cas où une prolongation de l'entente de servitude du Yukon entre le Canada et Foothills était demandée par le promoteur. L'Administration n'a pas eu besoin de cette réserve.

Afin de s'adapter à la réduction des activités liées au projet de GRA dans un avenir prévisible, l'Administration a réduit ses opérations tout en continuant à respecter les obligations courantes du Canada énoncées dans la Loi. Pendant cette période, l'Administration demeurera, en outre, à disposition pour répondre à toute requête d'autres organismes gouvernementaux, des peuples autochtones et du public.

Jean-François Tremblay  
Commissaire



## Coup d'œil sur les résultats

- ▶ **Quels fonds ont été utilisés?** 236 169 \$
- ▶ **Qui a participé?** 1 équivalent temps plein (ETP)
- ▶ **Faits saillants des résultats**
  - L'Administration a réduit ses activités à un niveau minimum pour remplir les obligations permanentes du Canada telles que stipulées dans la [\*Loi sur le pipe-line du Nord\*](#).<sup>i</sup>
  - L'Administration a dépassé sa cible de rendement en répondant aux demandes des parties externes en temps opportun.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats accomplis de l'Administration, consulter la section « Résultats : ce que nous avons accompli » du présent rapport.





## Résultats : ce que nous avons accompli

### Programmes

**Description :** Surveiller et réglementer la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.

#### Résultats :

##### Expérimentation

L'Administration n'a planifié aucune expérimentation puisqu'elle a réduit ses opérations à un niveau minimal.

#### Résultats atteints

Résultats ministériels	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021
L'Administration maintiendra le niveau approprié d'activités de préparation pour un cadre réglementaire de sorte à demeurer prêt à réglementer et à faciliter efficacement la planification et la construction du pipeline si le projet va de l'avant.	L'Administration répondra à la correspondance des entreprises et du public dans les 15 jours ouvrables suivant la réception.	80 %	Base annuelle	100 %	100 %	100 %

En 2020-2021, l'Administration a reçu une seule requête du public.

#### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Autorisations totales pouvant être utilisées 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2020-2021
1 083 120	1 083 120	1 063 142	236 169	(846 951)

La réduction entre les dépenses prévues et les dépenses réelles reflète la diminution des dépenses de programme, y compris l'absence de dépenses de contribution, ce qui correspond à la réduction des activités du projet GRA.

## Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein réels 2020-2021	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2020-2021
4	1	(3)

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés des programmes de l'Administration sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).<sup>ii</sup>

## Services internes

### Description

On entend par services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes désignent les activités et les ressources des 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes du ministère. Les 10 catégories de services sont :

- ▶ services de gestion des acquisitions;
- ▶ services de communication;
- ▶ services de gestion des finances;
- ▶ services de gestion des ressources humaines;
- ▶ services de gestion de l'information;
- ▶ services des technologies de l'information;
- ▶ services juridiques;
- ▶ services de gestion du matériel;
- ▶ services de gestion et de surveillance;
- ▶ services de gestion des biens.

**Ressources financières budgétaires (en dollars)**

Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Autorisations totales pouvant être utilisées 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2020-2021
0	0	0	0	0

**Ressources humaines (équivalents temps plein)**

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein réels 2020-2021	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre d'équivalents temps plein prévus) 2020-2021
0	0	0

L'Administration a un seul résultat stratégique et un seul programme. En tant que petite entité fédérale distincte, l'Administration a signé une entente de services avec Ressources naturelles Canada, et les dépenses des services internes liées à cette entente sont enregistrées comme des dépenses de programme.

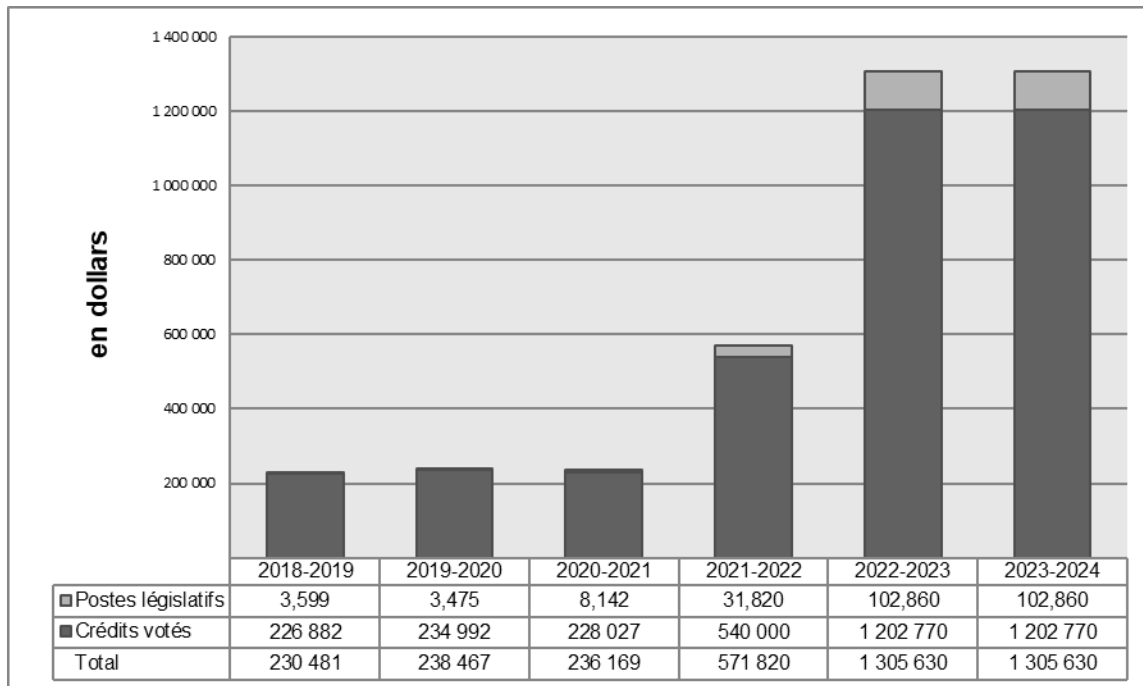


## Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines

### Dépenses réelles

#### Graphique des tendances relatives aux dépenses du Ministère

Le graphique qui suit présente les dépenses réelles et prévues (votées et obligatoires) au fil du temps.



Les dépenses réelles votées de l'Administration sont demeurées relativement constantes de 2018-2019 à 2020-2021. Ceci s'aligne avec la réduction des activités du projet de GRA, tout en continuant à respecter les obligations courantes du Canada énoncées dans la Loi. En 2020-2021, ce solde de recouvrement en excès était attribuable au mécanisme de recouvrement des coûts de l'Administration basé sur les dépenses prévues. Les dépenses prévues de l'Administration à partir de 2021-2022 reflètent une augmentation des dépenses allouées à l'Administration alors que Foothills / TC Énergie planifiait d'avancer la phase II (partie nord) du projet. Les dépenses prévues en 2022-2023 et lors des années futures seront réévaluées en 2021-2022 et ajustées au besoin.

## Sommaire du rendement budgétaire pour les programmes et les services internes\* (en dollars)

Programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Autorisations totales pouvant être utilisées 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2019-2020	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2018-2019
Surveiller et réglementer la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska	1 083 120	1 083 120	571 820	1 305 630	1 063 142	236 169	238 467	230 481
Total partiel	1 083 120	1 083 120	571 820	1 305 630	1 063 142	236 169	238 467	230 481
Services internes	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 083 120	1 083 120	571 820	1 305 630	1 063 142	236 169	238 467	230 481

En 2020-2021, l'Administration a dépensé 236 169 \$ comparativement aux dépenses prévues de l'ordre de 1 083 120 \$. La réduction des dépenses en 2020-2021 est alignée sur la réduction des activités du projet de GRA, tout en continuant à respecter les obligations courantes du Canada énoncées dans la Loi. L'Administration a signé une entente de services avec Ressources naturelles Canada, et les dépenses des services internes liées à cette entente sont enregistrées comme des dépenses de programme.

## Ressources humaines réelles

### Sommaire des ressources humaines pour les programmes et les Services internes

Programmes et Services internes	2018-2019 Équivalents temps plein réels	2019-2020 Équivalents temps plein réels	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Équivalents temps plein réels 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2021-2022	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2022-2023
Surveiller et réglementer la planification et la construction de la partie canadienne du projet de GRA	1	1	4	1	4	4
Total partiel	1	1	4	1	4	4

Services internes	0	0	0	0	0	0
Total	1	1	4	1	4	4

## Dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les dépenses votées et les dépenses législatives de l'Administration, consulter les [Comptes publics du Canada de 2019-2020](#).<sup>iii</sup>

## Dépenses et activités du gouvernement du Canada

Des renseignements sur l'harmonisation des dépenses de l'Administration avec les activités et dépenses du gouvernement du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).<sup>iv</sup>

## États financiers et faits saillants des états financiers

### États financiers

Les états financiers (non audités) de l'Administration pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 se trouvent sur le [site Web de l'Administration](#).<sup>v</sup>

### Faits saillants des états financiers

Les faits saillants exposés dans la présente section sont tirés des états financiers de l'Administration.

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada, lesquelles sont fondées sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public, résultant en des montants qui peuvent différer de ceux présentés dans d'autres sections du Rapport sur les résultats ministériels, préparés selon une méthode axée sur les dépenses. Le rapprochement entre les autorités utilisées selon la méthode axée sur les dépenses et le coût de fonctionnement net préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice est énoncé dans la note 3 des états financiers de l'Administration.

**État condensé des opérations (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 (en dollars)**

Renseignements financiers	Résultats prévus* 2020-2021	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2019-2020	Écart (résultats réels de 2020-2021 moins résultats prévus de 2020-2021)	Écart (résultats réels de 2020-2021 moins résultats réels de 2019-2020)
Total des charges	1 087 890	240 880	243 222	(847 010)	(2 342)
Total des revenus nets	0	0	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 087 890	240 880	243 222	(847 010)	(2 342)

\* Pour plus d'information sur les résultats prévus de l'Administration, consulter [L'État des résultats prospectif de 2020-2021 de l'Administration](#).<sup>vi</sup>

Le total des charges de l'Administration de 240 880 \$ est comparable avec l'exercice précédent et s'aligne avec la réduction des activités liées au projet de GRA, tout en continuant à respecter les obligations du Canada en vertu de la Loi.

**État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2021 (en dollars)**

Renseignements financiers	2020-2021	2019-2020	Écart (2020-2021 moins 2019-2020)
Total des passifs	124 099	186 475	(62 376)
Total des actifs financiers	124 099	184 006	(59 907)
Dette nette du Ministère	0	2 469	(2 469)
Total des actifs non financiers	0	2 469	(2 469)
Situation financière nette du Ministère	0	0	0

Le total des passifs de l'Administration est composé de créiteurs à d'autres ministères et organismes de 124 099 \$. L'augmentation des créiteurs à d'autres ministères et organismes en comparaison à l'exercice précédent, de 62 376 \$ est principalement attribuable à une réduction du soutien requis.



Le total des actifs financiers nets de l'Administration de 124 099 \$ est composé de 19 978 \$ de débiteurs à d'autres ministères et organismes et de 104 121 \$ d'un montant à verser du Trésor, qui correspond au montant qui peut être prélevé du Trésor sans avoir à imputer de nouveau les autorisations de l'Administration.

Le total des actifs non financiers de 0 \$ comprend des immobilisations corporelles totalement dépréciées. La diminution de 2 469 \$ comparativement à 2019-2020 est attribuable à l'amortissement des immobilisations corporelles.



## Renseignements ministériels

### Profil organisationnel

**Ministre de tutelle** : L'honorable Jonathan Wilkinson, C.P., député

**Administrateur général** : Jean-François Tremblay

**Portefeuille ministériel** : Ressources naturelles Canada

**Instrument habilitant** : [Loi sur le pipe-line du Nord](#)<sup>vii</sup>

**Année d'incorporation ou de création** : 1978

**Autres** : Les coûts d'exploitation de l'Administration relativement aux responsabilités fédérales en matière de planification et de construction du projet de GRA sont entièrement recouverts auprès du promoteur de projet, soit Foothills Pipe Lines Ltd.

### Raison d'être, mandat et rôle : Qui nous sommes et ce que nous faisons

L'Administration raison d'être, mandat et rôle est disponible sur le [site Web de l'Administration](#).<sup>viii</sup>

Pour de plus amples renseignements sur les engagements organisationnels formulés dans la lettre de mandat du Ministère, consulter la [lettre de mandat du ministre](#).<sup>ix</sup>

### Contexte opérationnel

Des renseignements sur le contexte opérationnel sont disponibles sur le [site Web de l'Administration](#).<sup>x</sup>

### Cadre de présentation de rapports

L'architecture ministérielle d'alignement des programmes de l'Administration pour 2020-2021 est présentée ci-dessous.

**1. Résultat stratégique** : S'assurer que la planification et la construction du tronçon canadien du projet de gazoduc de la route de l'Alaska s'effectuent de façon efficace et rapide tout en garantissant la protection de l'environnement et des retombées socioéconomiques pour les Canadiens.

**1.1 Programme** : Surveiller et réglementer la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska.

### Services internes

## Renseignements à l'appui sur le programmes

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au programmes de l'Administration sont disponibles dans l'[InfoBase du GC](#).<sup>xi</sup>

## Tableau de renseignements supplémentaires

Les tableau de renseignements supplémentaires ci-dessous est disponible sur le [site Web de l'Administration](#).<sup>xii</sup>

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

## Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).<sup>xiii</sup> Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes, ainsi qu'aux évaluations et à l'ACS Plus reliées aux dépenses fiscales.

## Coordonnées de l'organisation

L'Administration a été désignée comme un ministère aux fins de l'application de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#).<sup>xiv</sup> L'Administration rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de Ressources naturelles, qui assure la gestion et la direction de l'organisme. Elle compte un seul cadre supérieur, un commissaire nommé par le Gouverneur en conseil. Le commissaire de l'Administration est actuellement le sous-ministre de Ressources naturelles Canada. La structure organisationnelle de l'Administration est définie par la [Loi sur le pipe-line du Nord](#).<sup>xv</sup>

Les coordonnées de l'Administration sont :

Adresse postale :

588, rue Booth, bureau 470  
Ottawa (Ontario) K1A 0Y7

Téléphone : 613-995-1150

Courriel : [info@apn-npa.gc.ca](mailto:info@apn-npa.gc.ca)

## Annexe : définitions

### **analyse comparative entre les sexes plus (ACS plus)** (gender-based analysis Plus [GBA Plus])

Processus analytique utilisé pour évaluer l'effet des politiques, des programmes et des services sur divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes allosexuelles en fonction de multiples facteurs, notamment la race, l'ethnie, la religion, l'âge et l'incapacité physique ou mentale.

### **architecture d'alignement des programmes** (Program Alignment Architecture)

Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

### **cadre ministériel des résultats** (departmental results framework)

Un cadre qui relie les responsabilités essentielles du ministère à ses résultats ministériels et à ses indicateurs de résultats ministériels.

### **cible** (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

### **crédit** (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

### **dépenses budgétaires** (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

### **dépenses législatives** (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

### **dépenses non budgétaires** (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

### **dépenses prévues** (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

**dépenses votées** (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

**équivalent temps plein** (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

**expérimentation** (experimentation)

La tenue d'activités visant à étudier, à mettre à l'essai et à comparer les effets et les répercussions de politiques et d'interventions afin d'étayer la prise de décisions fondée sur des éléments probants, et à améliorer les résultats pour les Canadiens en apprenant ce qui fonctionne, pour qui et dans quelles circonstances. L'expérimentation est liée à l'innovation (l'essai de nouvelles approches), mais en est différente, car elle comporte une comparaison rigoureuse des résultats. À titre d'exemple, le fait d'utiliser un nouveau site Web pour communiquer avec les Canadiens peut être un cas d'innovation; le fait de conduire des essais systématiques du nouveau site Web par rapport aux outils existants de sensibilisation ou un ancien site Web pour voir celui qui permet une mobilisation plus efficace est une expérimentation.

**indicateur de rendement** (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

**Indicateur de résultat ministériel** (departmental result indicator)

Une mesure quantitative du progrès réalisé par rapport à un résultat ministériel.

**initiative horizontale** (horizontal initiatives)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

**plan** (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

**Plan ministériel** (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

**priorité ministérielle** (departmental priority)

Plan ou projet qu'un ministère a choisi de cibler et dont il rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation des résultats ministériels souhaités.

**priorités pangouvernementales** (government-wide priorities)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2019-2020, les thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2019 (c'est-à-dire lutter contre les changements climatiques, renforcer la classe moyenne, parcourir le chemin de la réconciliation, assurer la santé et la sécurité des Canadiens et placer le Canada en position favorable pour assurer sa réussite dans un monde incertain.

**production de rapports sur le rendement** (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

**programme** (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

**rapport sur les résultats ministériels** (Departmental Results Report)

Rapport d'un ministère qui présente les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

**rendement** (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**répertoire des programmes** (program Inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

**responsabilité essentielle** (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

**résultat** (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

**résultat ministériel** (departmental result)

Une conséquence ou un résultat qu'un ministère cherche à atteindre. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.



---

## Notes en fin d'ouvrage

---

- <sup>i</sup> *Loi sur le pipe-line du Nord*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-26/>
- <sup>ii</sup> Infobase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- <sup>iii</sup> Comptes publics du Canada, <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- <sup>iv</sup> Infobase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- <sup>v</sup> Les états financier de l'Administration pour la fin de l'exercice, <https://apn.gc.ca/publications/70>
- <sup>vi</sup> L'État des résultats prospectif de 2020-2021 de l'Administration, <https://apn.gc.ca/441>
- <sup>vii</sup> *Loi sur le pipe-line du Nord*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-26/>
- <sup>viii</sup> Site Web de l'Administration, <https://apn.gc.ca/15>
- <sup>ix</sup> Lettres de mandat des ministres, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2019/12/13/lettre-de-mandat-du-ministre-des-ressources-naturelles>
- <sup>x</sup> Contexte opérationnel et risques principaux, <https://apn.gc.ca/publications/367>
- <sup>xi</sup> Infobase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- <sup>xii</sup> Tableaux de renseignements supplémentaires, <https://apn.gc.ca/publications/70>
- <sup>xiii</sup> Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>
- <sup>xiv</sup> *Loi sur la gestion des finances publiques*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-11/index.html>
- <sup>xv</sup> *Loi sur le pipe-line du Nord*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/n-26/>